



**Plan de zonage réglementaire
localisation des planches**

Plan de Prévention des Risques Technologiques
établissement SNECMA
communes de Bois-Jérôme-Saint-Ouen, Giverny,
Heubécourt-Haricourt, Panilleuse, Pressagny l'Orueilleux,
Saint-Marcel, Tilly et Vernon
approuvé par arrêté préfectoral du 31 août 2012

légende

- Périmètre d'exposition aux risques
- Limites communales
- Zonage réglementaire**
- Zone d'interdiction r1
- Zone d'interdiction r2
- zone d'interdiction r3
- zone d'autorisation sous conditions b1
- zone d'autorisation sous conditions b2
- Zone d'autorisation sous conditions b3
- zone grisée

Données DDTM27 et DREAL NH
0 0.25 0.5 0.75
Kilomètres
Échelle: 1:15 000

